

Qui est responsable en environnement ?

Programme

Maître d'Ouvrage

- indique dans son programme l'ensemble des contraintes à respecter pendant tout le processus
- Précise les contraintes environnementales imposées au niveau du chantier (exemple : tri des déchets, horaires d'émission de bruit)

Conception du programme

Maître d'Ouvrage

- Précise ses exigences au Maître d'OEuvre.
- Précise au Coordonnateur SPS la façon dont il participera au bon fonctionnement environnementale du chantier, au niveau du PGC

Maîtrise d'oeuvre

- Optimiser le projet de façon à utiliser de préférence des matériaux non polluants et à limiter les quantités de déchets qui seront produits ;
- Organiser le tri des déchets produits sur le chantier en vue de leur récupération.

Consultation des entreprises

Maître d'Ouvrage

- indique dans son CCAP les obligations des entreprises en matière environnementale

Maître d'OEuvre

- Indique dans son CCTP le niveau environnemental demandé
- Précise les dispositions techniques applicables à l'environnement

Coordonnateur SPS

- indique dans son PGCSPS, l'organisation à mettre en oeuvre sur le chantier.

Réalisation du chantier

Maître d'OEuvre et Coordonnateur SPS

- s'assurent au cours de la préparation de chantier du respect des dispositions
- s'assurent pendant le déroulement du chantier et jusqu'à la réception de l'ouvrage, de la bonne application du dispositif retenu au niveau de chaque intervenant

COTE

- Respect des consignes inscrites dans le PGC
- Mise en place des moyens nécessaires
- Formation du personnel
- Contrôle du respect des exigences